

## Au Liban, le premier mariage civil est officiellement reconnu

Khoulood Sukkariéh et Nidal Darwiche, dont l'union a été validée après des semaines de débats, qualifient leur victoire d'"historique".

Par Laure Stephan Publié le 30 avril 2013 à 10h44 - Mis à jour le 30 avril 2013 à 10h45

Article réservé aux abonnés

*Beyrouth, correspondance.*

Pour Khoulood Sukkariéh et Nidal Darwiche, le conte de fées peut enfin commencer. Premier couple à s'être marié civilement au Liban en novembre 2012, leur union a été validée par les autorités, jeudi 25 avril, après des semaines de débats. Dans un pays où le confessionnalisme régit tout, depuis les quotas imposés à la vie politique jusqu'aux règles sur le statut personnel, ils sont devenus un symbole. *"On l'a emporté sur le système confessionnel. C'est une victoire historique"*, se réjouit Nidal, qui espère que la reconnaissance de leur union va faire jurisprudence.



### Khoulood Sukkariyeh et son mari Nidal Darwiche à Beyrouth, le 26 avril. REUTERS/Mohamed Azakir

Khoulood, 30 ans, répond avec célérité en anglais, Nidal, 29 ans, développe ses idées en arabe. *"C'est en enseignant l'anglais que j'ai rencontré Nidal, fin 2009. Il était mon élève. Mais il n'a pas appris l'anglais, il est tombé amoureux de moi"*, raconte la jeune mariée dans un éclat de rire. Originaires de la Bekaa, ils sont tous deux musulmans. Nidal est chiïte, Khoulood sunnite. Mais ce n'est pas cette différence, malgré les tensions actuelles entre ces communautés, qui les a poussés à se marier civilement. *"Il y a toujours eu des mariages interconfessionnels au Liban. Mon père est sunnite, ma mère chiïte. C'est l'inverse chez Nidal"*, précise Khoulood.

Tous deux militent en fait depuis l'adolescence *"pour un Etat laïc. L'autorisation du mariage civil est un premier pas"*. Leur épopée commence en 2011, lorsque le couple, fiancé, rencontre Talal Husseini, un expert juridique. Cet avocat a trouvé une brèche pour célébrer une union civile à Beyrouth, où n'existe que le mariage religieux, poussant les Libanais désireux d'échapper à son joug – et à

une conversion, pour les partenaires de religion différente – à convoler à l'étranger. Le paradoxe, en effet, est que ces unions civiles hors du Liban sont ensuite reconnues.

## "RÉVOLUTION SILENCIEUSE"

La brèche ? Un article de loi datant des années du mandat français – qui ont aussi institutionnalisé le communautarisme – stipule que les Libanais n'appartenant à *"aucune confession"* peuvent se marier selon la loi civile. Y recourir est un véritable défi au carcan communautaire. Khoulood et Nidal sont prêts à le relever. Enregistrés à la naissance, comme de coutume, selon la communauté de leur père, ils retirent de leur état civil la mention de leurs confessions. Ils se marient aussi religieusement, *"pour montrer que les deux unions ne s'opposent pas"* et satisfaire les attentes familiales, mais n'enregistrent pas le contrat.

Ils ne parviennent pas non plus à enregistrer leur mariage civil. Un coup d'éclat va les y aider : en janvier, ils révèlent publiquement cette union. La nouvelle déchaîne les passions, comme lors de précédentes tentatives pour faire adopter le mariage civil. Une vaste campagne de soutien se met en place. Les déclarations violentes contre leur initiative fusent aussi, émanant de chefs religieux et politiques, inquiets qu'une inflexion des règles confessionnelles amenuise leur pouvoir. Khoulood et Nidal haussent les épaules, persuadés que la laïcité est en marche au Liban : *"Le mariage civil est une revendication de la société"*, estiment-ils, refusant d'y voir l'apanage d'une minorité élitiste.

*"Le monde arabe est en ébullition. Nous menons une révolution silencieuse au Liban : pour les droits civils, pour les droits de la femme"*, explique Nidal, employé dans un club de sport. Retirant aux dirigeants religieux toute autorité sur le statut personnel, le mariage civil est aussi plus équitable pour les femmes, par exemple pour la garde des enfants en cas de divorce.

## "JE SUIS FIÈRE D'ÊTRE MUSULMANE, MAIS LA FOI EST D'ORDRE PRIVÉ"

*"Je suis fière d'être musulmane, mais la foi est d'ordre privé, poursuit Khoulood, qui a retiré son voile après son mariage. L'appartenance confessionnelle influe sur tout au Liban : le travail, la région où l'on vit... Je veux me sentir partout chez moi dans mon pays."* Alors que la jeune femme est enceinte, le couple est déterminé : leur enfant sera enregistré sans confession, *"comme citoyen libanais"*.

Il reste pourtant des résistances. En officialisant le mariage de Khoulood et Nidal, le ministre sortant de l'intérieur Marwan Charbel leur a demandé de revenir sur le retrait de leur confession, et de se plier au droit religieux pour les affaires familiales *"jusqu'à promulgation d'une loi civile sur le statut personnel"*. Des conditions jugées illégales par Talal Al-Husseini, l'avocat du couple. Les jeunes mariés peuvent compter sur l'appui du président, Michel Sleimane. Favorable au vote d'une loi autorisant le mariage civil, il a pris fait et cause pour Khoulood et Nidal.

## Laure Stephan (Beyrouth, correspondance)